

RCS : NICE Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01009 Numéro SIREN : 802 140 566 Nom ou dénomination : 86 RIVIERA
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2022 sous le numéro de dépôt 15862

15862

SARL 86 RIVIERA
SARL au capital de 1.600 €
34 boulevard Victor Hugo
06000 NICE
RCS NICE B 802 140 566
(2014 B 01009)

TRANSFORMATION EN SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Visé aux articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce



AUDIMA

AUDITEURS MEDITERRANEENS ASSOCIES

213 promenade des Anglais – 06200 NICE

Tél. 04 92 10 28 41 - email audima@free.fr

S.A.R.L. de Commissaires aux Comptes au capital de 7.622 €

Inscrite près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

R.C.S. Nice B 391 583 358 NAF 741C

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Visé aux articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce**

A l'associé unique et gérant de la SARL 86 RIVIERA,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation que vous nous avez confiée, en application de l'article L 224-3 du Code de commerce, par acte sous seing privé en date du 07 novembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

En exécution de la mission que vous nous avez également confiée, en application de l'article L 223-43 du Code de commerce, par même acte sous seing privé, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Il n'est rédigé qu'un seul rapport qui rend compte distinctement de l'accomplissement de chacune de ces deux missions.

Mission prévue à l'article L 224-3 :

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date de la situation comptable arrêtée au 31 octobre 2022 et la date de notre rapport.



Mission prévue à l'article L 223-43 :

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SARL 86 RIVIERA qui a son siège social à NICE (06000), 34 boulevard Victor Hugo, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le numéro B 802 140 566.

Son capital est de 1.600 €, composé de 100 parts sociales de 16 € représentant des apports en numéraire et intégralement libérées.

Les 100 parts sociales composant l'intégralité du capital social de la SARL 86 RIVIERA sont intégralement détenues par Monsieur Nicolas, Kevin, Maurice POSTILLON, associé unique.

La société a pour objet en France et dans tous les pays :

"L'activité de marchand de biens, dans le respect des professions réglementées.

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles ou commerciales quelconques, par voie de création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, ou achats de titres ou de droits sociaux, fusion, prise en gestion, association en participation ou autrement ;

L'achat, la vente, la location, la gestion de tous biens et droits immobiliers en rapport avec l'objet social ou avec tous objets similaires ou connexes.

Et plus généralement, toute opération de quelque nature que ce soit, juridique, économique ou financière, civile ou commerciale, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser, directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement."

La Société est actuellement gérée par Monsieur Nicolas, Kevin, Maurice POSTILLON, pour une durée de 10 ans, conformément à l'article 14 des statuts signés le 05 mai 2014.

ACCOMPLISSEMENT DE LA MISSION

Pour l'accomplissement de notre mission, nous avons réalisé une prise de connaissance générale approfondie du dossier afin d'obtenir une compréhension suffisante des particularités de l'opération, du contexte dans lequel elle se situe, de ses objectifs économiques et de sa finalité, des aspects juridiques, etc...

Nous avons également établi des contacts avec les conseils de la société, notamment son Expert-comptable et avons demandé toutes les explications qui nous ont parues nécessaires pour comprendre l'activité de la société au cours de la période écoulée, son organisation interne, son marché et ses perspectives d'avenir.

Nous avons pris connaissance des documents juridiques de la société (statuts, extrait K bis, procès-verbaux des décisions de l'associé unique, bail ...) et avons examiné la dernière situation comptable de la société arrêtée au 31 octobre 2022.

Nous avons également examiné le projet d'apport de l'intégralité des parts sociales de la société 86 RIVIERA à la SARL GAIA INVEST en cours de constitution ; cet apport devant intervenir avant le 31 décembre 2022.

Nous nous sommes fait communiquer toute information utile sur les événements importants survenus depuis le 31 octobre 2022.

Nous avons également consulté le projet des résolutions de la prochaine décision de l'associé unique, prévue pour le 1^{er} janvier 2023, devant statuer sur la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée et le projet de statuts correspondant.

COMMENTAIRES ET APPRECIATIONS

Selon la situation comptable de la société SARL 86 RIVIERA arrêtée en date du 31 octobre 2022, les capitaux propres s'analysent ainsi :

ACTIF :

Immobilisations incorporelles nettes	0 €
Immobilisations corporelles nettes	0 €
Marchandises	88.878 €
Clients et comptes rattachés	0 €
Autres créances	12.594 €
Disponibilités	100 €

TOTAL ACTIF (A)..... 101.572 €

PASSIF :

Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	0 €
Emprunts et dettes financières diverses	55.290 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7.515 €
Dettes fiscales et sociales	1.300 €
Autres dettes et produits constatés d'avance	35.760 €

TOTAL PASSIF (B)..... 99.865 €

CAPITAUX PROPRES (A-B)..... + 1.707 €



Le résultat comptable provisoire de la situation arrêtée au 31 octobre 2022, soit pour dix mois d'activité, représente un bénéfice de + 375 €.

Les investigations que nous avons effectuées au niveau des comptes de l'actif n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

Les investigations que nous avons effectuées au niveau des comptes du passif n'ont pas mis en évidence de dettes non comptabilisées ou de charges et risques non provisionnés.

Les capitaux propres de la SARL 86 RIVIERA s'élèvent au 31 octobre 2022 à + 1.707 €, pour un capital social de + 1.600 €.

CONCLUSIONS

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation visée à l'article L 224-3 du Code de commerce, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres de la société est au moins égal au capital social.

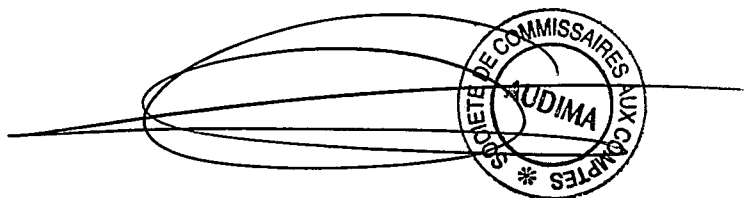
Aucun avantage particulier n'est par ailleurs attaché à cette opération.

* * *

Dans le cadre de la transformation envisagée et en application de l'article L 223-43 du Code de commerce, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

**Fait à Nice,
Le 12 décembre 2022**

**Pour la SARL AUDIMA
Commissaire aux comptes**



Bernard VINCENT.